

1. *Débitrice:* **C.D.T.P. Chemical Dependency Treatment Programs SA**, chemin Thury 3 ter, 1206 **Genève**

2. *Remarques:* traitement et prévention de toutes formes de dépendance chimique, notamment alcool et narcotiques
Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l’office dès ce jour:
1. L’état de collocation (réf. n° 1);
2. L’état de revendication, cas échéant (réf. n° 2).
A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:
- vingt jours pour introduire action contre l’état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF).
Sinon, les modifications de l’état de collocation et de l’état de revendication seront considérés comme acceptées. (Réf. n° 1).
Pour tout renseignement:
Claire Gambazzi, tél. 022 327 73 42

Office des faillites
1227 Carouge

(02575586)